

PROCES VERBAL

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 29 Octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 Octobre, le Conseil Municipal de LE COURS dûment convoqué, se réunira en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HOUËIX Raymond, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	15
Nombre de présents	11
Nombre de votants	
Date de la convocation	23 octobre 2024

PRESENTS	HOUËIX Raymond	TRIBALLIER Joël	BROHAN Hervé
	LE COURTOIS Anthony	RETO Ronan	POISSEMEUX Emmanuelle
	MONNIER Karine	TRIBALLIER Stéphanie	BOURHIS Typhaine
	CORFMAT Jean-Pierre	FERRAND Jacky	

ABSENTS

EXCUSES LABEUR Chantal LE BRUN Delphine BOLAN Alexandre

NON EXCUSES HALLIER Cécile

Désignation du secrétaire de séance : POISSEMEUX Emmanuelle

Monsieur le Maire énonce l'ordre du jour

- Approbation de l'ordre du jour
- Approbation du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2024
- Rémunération agents recenseurs
- Subventions aux associations
- Indemnité de fin d'année
- Rapport d'activités Morbihan Energies
- Rapports d'activités Questembert Communauté
- Validation des zones de panneaux photovoltaïques
- Questions et informations diverses

Ajout :

- Budget primitif : décision modificative

Le Conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité l'ordre du jour proposé par Monsieur Le Maire avec le point ajouté.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 septembre 2024

Monsieur Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils approuvent le procès-verbal du 10 septembre 2024 qui leur a été transmis avec la convocation, ou s'ils ont des remarques à apporter.

Après en avoir délibéré, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

Recensement de la population : recrutement des agents recenseurs

Délibération 2024-10-29-01

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le recensement de la population aura lieu du 16 janvier au 15 février 2025. Pour préparer cette enquête la commune doit mettre en œuvre des moyens humains, matériels et financiers.

Le territoire communal sera divisé en deux districts qui seront confiés à deux agents recenseurs à recruter.

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de fixer les indemnités des agents recenseurs comme suit :

-1.50€ par feuille de logement remplie ;

-1.50€ par bulletin individuel rempli ;

De plus, il sera attribué à chaque agent recenseur :

- Une somme forfaitaire de 100€ pour participation aux séances de formation (soit 50€ par séance) ;

- Une somme forfaitaire de 100€ pour la préparation du recensement (tournée de reconnaissance, mise sous plis... effectuées avant le recensement) ;

-Une somme forfaitaire pour frais kilométriques :

De 150€ pour chacun des agents des districts ;

-Une prime de 50€ de fin de mission (si le taux de retour des feuilles de logements remplies est supérieur ou égal à 99% sur le district de l'agent)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

-D'adopter les tarifs ci-dessus pour la rémunération des agents recenseurs recrutés ;

-De préciser que les dépenses occasionnées par ce recensement seront financées à l'aide des crédits inscrits au budget, chap 012 ;

-D'autoriser Mr Le Maire à nommer les agents recenseurs ;

-D'autoriser Mr Le Maire à signer toutes les pièces administratives et financières relatives à cette opération.

Subventions aux associations

Délibération 2024-10-29-02

Les demandes de subvention ont été étudiées par la commission finance le 08 octobre 2024.

Montant prévu au budget 2024 5 450 €

Subventions aux associations

	2023	2024	2024	
	versé	proposé	voté	
<u>LE COURS</u>				
AMICALE LAIQUE	2 112,00 €	2 176,00 €	2 176,00 €	32€ par enfant
LES COURTISANS	310,00 €	310,00 €	310,00 €	
LES TEMPLIERS DE LANVAUX	310,00 €	310,00 €	310,00 €	
SOCIETE DE CHASSE	310,00 €	310,00 €	310,00 €	
UNION SPORTIVE	900,00 €	900,00 €	900,00 €	
BOULES LE COURS	310,00 €	310,00 €	310,00 €	
MOBAR C' HOUR		100,00 €	100,00 €	
ARTISAN'ARZ		100,00 €	100,00 €	25 € par agent
COMITE INTERCOM ŒUVRES SOCIAL	200,00 €	225,00 €	225,00 €	
<u>EXTERIEURES</u>				
S.E.M AGRI	40,00 €	40,00 €	40,00 €	
BANQUE ALIMENTAIRE	- €	- €	- €	
CROIX ROUGE	35,00 €	35,00 €	35,00 €	
LES RESTAURANTS DU CŒUR	150,00 €	150,00 €	150,00 €	
LIGUE CONTRE LE CANCER	35,00 €	35,00 €	35,00 €	
ALCOOL ASSISTANCE	35,00 €	35,00 €	35,00 €	
SAPEURS POMPIERS	35,00 €	35,00 €	35,00 €	
AFSEP (sclérose en plaques)	35,00 €	35,00 €	35,00 €	
APF France Handicap	35,00 €	35,00 €	35,00 €	
Eaux et rivières	35,00 €	0 €	0 €	
Prévention routière	35,00 €	0 €	0 €	
	4 922,00 €	5 141,00 €	5 141,00 €	

Après délibération il est décidé, à l'unanimité des membres présents d'autoriser Monsieur Le Maire à verser les subventions aux associations.

Indemnité de fin d'année des agents

Délibération 2024-10-29-03

Le Maire rappelle au conseil municipal que depuis 1980 une prime de fin d'année était versée au personnel de la commune par l'intermédiaire du Comité d'Œuvres Sociales Intercommunal. Il informe le conseil municipal que l'article 70 de la loi du 16 décembre 1990 a modifié les dispositions de l'article 111 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale. Ces dispositions prévoient qu'à partir de 1997 les compléments de rémunération collectivement acquis avant 1984 ne peuvent être maintenus qu'à condition qu'ils soient intégrés dans le budget des collectivités et versés directement aux agents.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de :

- **Attribuer au personnel de la commune la prime intégrée au budget communal 2024, qui sera versée directement aux agents.**
- **Fixer à 1480€ par agent à temps complet le montant de la prime pour l'année 2024.**
- **Fixer à l'unanimité des membres présents le montant de l'enveloppe globale de la prime pour l'ensemble du personnel de la collectivité à 10 585.20 € au titre de l'année 2024.**

Présentation du rapport d'activités annuel de Morbihan Energies

Le syndicat de Morbihan Energies nous a adressé son rapport d'activité 2023 pour présentation au conseil municipal.

En application de l'article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport doit faire l'objet d'une communication au conseil municipal avant le 31 décembre 2024.

Monsieur Le Maire a fait une présentation de ce rapport, il sera également transmis aux élus avec le procès-verbal.

Présentation des rapports d'activités de Questembert Communauté

Comme chaque année, Questembert communauté nous a transmis ses rapports d'activités (administration générale et déchets) pour 2023.

Une présentation a été faite par Monsieur TRIBALLIER Joël. Les rapports seront transmis aux membres du conseil avec le procès-verbal.

Validation des zones de panneaux photovoltaïques

Délibération 2024-10-29-04

La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelable dite 'APER' donne compétence aux chambres d'agriculture pour proposer aux préfets de chaque département un **document cadre identifiant les surfaces agricoles, naturelles et forestières susceptibles d'accueillir des projets photovoltaïques au sol.**

Selon cette même loi, ces projets photovoltaïques devront nécessairement être implantés sur des **sols incultes** (activité agricole ou pastorale impossible pour des raisons topographiques, pédologiques, climatiques ou administratives) et **non exploités** depuis 10 ans.

Dans le cadre d'un travail de la Chambre d'Agriculture, un premier recensement des secteurs favorables au développement de projets photovoltaïques a été fait sur le territoire de Questembert Communauté.

Les secteurs identifiés correspondent aux zones agricoles et naturelles du territoire communautaire desquelles ont été soustraits :

- Les parcelles PAC exploitées par l'agriculture dans les 10 dernières années
- Les secteurs avec des zonages environnementaux : Natura 2000, ZNIEFF type II...
- Les secteurs EBC ou zones humides des documents d'urbanisme

Dans le cadre d'une première phase de consultation la chambre d'agriculture attend un retour de la commune.

Après étude des propositions et d'autres parcelles nous proposons donc au classement en zone photovoltaïque, la liste des parcelles suivantes :

- ZL 0033 : Commune : 61410 m²
- ZL 0034 : Le Menelec Joseph : 8470 m²
- ZL 0044 : Indivision Rouillard : 16600 m²
- ZL 0043 : Allain Gisèle : 14250 m²
- ZL 0042 : Hervio Gilles : 16030 m²
- ZL 0045 : Allain Gisèle : 8940 m²
- ZL 0057 : Le Brun Denise : 7440 m²
- ZL 0029 : Grandjean Martine : 9620 m²
- ZL 0058 : Le Menelec Pierre : 1350 m²
- ZL 0059 : Indivision Gallou/Le Menelec : 16880 m²
- ZL 0028 : Indivision Le Menelec JC : 9610 m²

- ZL 0030 : Le Régent Jean : 2100 m²

soit 12 parcelles groupées en 2 zones proches géographiquement, d'une surface totale de 172 700 m².

Après délibération il est décidé, à la majorité (4 votes pour – 6 abstentions – 1 vote contre) des membres présents de valider ces zones susceptibles d'accueillir des projets photovoltaïques.

Décision modificative du budget primitif principal

Délibération 2024-10-29-05

Une décision modificative du budget primitif principal est nécessaire afin d'une part de prévoir le règlement de certains investissements à venir et aussi de réaliser une opération comptable.

EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Au chapitre 041 Opérations d'ordre

À l'article 231 Constructions + 8 000 €

EN RECETTES D'INVESTISSEMENT

Au chapitre 041 Opérations d'ordre

À l'article 238 Avances versées + 8 000 €

EN DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Au chapitre 011 Charges à caractère général

À l'article 60632 Fournitures de petit équipement - 10 000 €

À l'article 60633 Fournitures de voirie - 2 000 €

À l'article 615211 Bâtiments publics - 3 000 €

Au chapitre 012 Frais de personnel

À l'article 6411 Personnel titulaire + 15 000 €

Après délibération il est décidé, à l'unanimité des membres présents d'autoriser Monsieur Le Maire à procéder à cette décision modificative.

Questions et points d'information diverses

Commerce :

- Les travaux avancent toujours bien. Pas de retard sur le planning pour le moment.
- Le futur gérant a été trouvé suite à l'appel à candidatures. Il s'agit de Monsieur LUCADELLO qui a déjà de l'expérience dans le domaine de la restauration. Un bail va être préparé afin de lier le commerce et le logement rue des fauvettes. Une ouverture du commerce est envisagée en mars prochain.
- L'inauguration est prévue le samedi 24 mai avec la venue du groupe Sonerien Du. Le sujet va être abordée lors de la prochaine réunion des associations car elles pourront porter le projet. Une organisation importante est à prévoir.

Date du prochain conseil : 17/12/2024

L'ordre du jour étant clos la séance est levée.